

2011

Le Jugement de Takfir sur un individu spécifique ne revient qu'aux savants enracinés dans la science (n°1)



Mehdi Abou Abdirrahman

www.spfbirmingham.com

11/28/2011

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Ali 'Imrân : 3 : 102]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Voici une parole du Mufti d'Arabie Saoudite son Eminence Cheikh 'Abdel-'Azîz Âli Cheikh qu'Allah le préserve qui, de manière explicite, établit que le jugement de takfir (juger quelqu'un mécréant) sur un individu spécifique ne revient **qu'aux savants enracinés dans la science**.

Le Cheikh qu'Allah le préserve fût questionné de la manière suivante :

Question :

"Je sais que celui qui se moque d'un point de la Législation d'Allah et de Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est en grand danger qui arrive au degré de mécréance, est-il donc correct que je décrive celui qui commet cela comme étant mécréant ou que dois-je faire ?"

Qu'Allah vous récompense en bien.

Fayçal bnou 'Abdillah Ach-Chouraym. Quartier de Rabwah.

Réponse:

"Celui qui se moque d'un point de la religion ou se moque d'Allah Le Très-Haut ou du Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est un mécréant, apostat et la preuve de cela est la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est):

" Dis: «Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez? Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru."

Sourate At-Tawbah v.65-66.

Voilà donc le jugement de celui qui se moque ; **mais il est obligatoire pour poser ce jugement sur une personne spécifique de (lui) dresser les preuves et que l'on sache que les conditions pour le juger mécréant soient réunies et que les empêchements (qui empêchent de poser ce jugement) soient levés et ceci ne doit venir que d'un savant enraciné dans la science qui sait dresser les preuves de manière correcte et connaît les conditions pour juger quelqu'un (une personne spécifique) mécréant et qui connaît les empêchements qui empêchent de poser ce jugement. Et je désire conseiller mes frères en Islam en général**

et les étudiants en science islamique en particulier qu'ils prennent garde à tomber dans cette voie car c'est un sujet où les pieds peuvent glisser et les compréhensions peuvent s'égarer et qu'ils renvoient cette affaire à ses gens (qui en sont capables : les savants enracinés dans la science)".

Source :

Magazine "Ad-Da'wa" titre n°3- numéro de magazine 1797 en date du 29 Rabî' Al-Awwal 1422 h. correspondant au 21 Juin 2001 page 40.